



Création d'une société avec associés

Par **Antoine92300**, le **01/03/2012** à **12:00**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur et exerce comme activité le conseil en restauration.

Cette semaine, j'avais rendez-vous avec un client potentiel, qui souhaite ouvrir un restaurant à l'emplacement de son actuelle boutique (pas du tout dans le secteur de la restauration).

A la suite de cet entretien, ce monsieur que je n'ai rencontré que 3 heures m'a proposé une association.

Il veut lancer son fils, et souhaite pour cela trouver le soutien de quelqu'un du métier.

Il me propose éventuellement de créer une société dont nous détiendrons chacun 1/3 lui, son fils, et moi.

Il ne me demande pas d'argent.

Il est propriétaire du fonds de commerce et souhaite le rester entièrement.

Ma question est de savoir, si il garde le fonds de commerce, quelle sera la valeur de la société?

Car si nous vendions dans le futur cette société, j'ai peur que cela ne me rapporte rien et donc de m'être investi pour rien!

J'ai donc plusieurs questions:

-Est ce que l'on peut créer une société de restauration sur place sans être propriétaire du fonds de commerce?

-Si jamais ces deux individus partaient à l'étranger, serais-je seul responsable des dettes que pourrait contracter la société?

-Est ce que vous assimilez ça à une super opportunité, ou plutôt une tentative d'arnaque?

Mon hypothèse serait qu'il veuille créer un restaurant pour valoriser son fonds de commerce qui vaut aujourd'hui 250/300K€, et le revende dans quelques années beaucoup plus, en

sachant qu'il en serait resté le seul propriétaire.

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **edith1034**, le **01/03/2012** à **13:58**

il rêve, le fonds de commerce

c'est une clientèle l'achalandage une enseigne et un bail

si le restaurant tourne dans le cadre d'une société la société récupère le fonds de commerce

sauf à faire un contrat de location gérance, il ne peut pas puisqu'il faut une exploitation de deux ans dans la même activité

il veut faire tourner le commerce en attendant la fin de la crise mais il s'est mal renseigné

pour tout savoir sur les sociétés

<http://fbis.net/STATUTS.htm>

Par **Antoine92300**, le **01/03/2012** à **14:02**

Merci de votre réponse rapide.

Sa proposition me paraissait bancal, puisque dans les deux cas nous prenions des risques.

En admettant que nous ayons eu un fort succès, si la société avait été vendue, j'aurais eu 1/3 de 0 euros (puisque pas de fonds de commerce car ça, il ne voulait pas le céder)

En admettant que je décide de partir, j'aurais pu céder 1/3 d'une société à laquelle je n'aurais pas apporté un sou !